

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 09 JAN. 1986

N° 0110 / 15.08.01

Monsieur le Ministre des Travaux
Publics et de l'Energie
KIGALI

Objet: Emprunt de drapeaux

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans le cadre de la 22e Coupe d'Afrique des Clubs Champions et la 12e Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe, les équipes PANTHERES NOIRES et KIVYU SPORTS rencontreront respectivement les 9 et 16 février 1986 à Kigali les équipes WAJAD de Somalie et HIGHLANDERS de Swaziland.

A cet effet et pour respecter le règlement de la Confédération Africaine de Football qui, en matière de protocole, exige que lors de ces compétitions soient hissés les drapeaux du pays hôte, du pays visiteur, du pays des arbitres et de celui du commissaire de match, je vous demanderais de bien vouloir prêter à mon Département les drapeaux suivants :

- 1 drapeau du Rwanda
- 5 drapeaux du M.R.N.D.
- 1 drapeau de la Somalie
- 1 drapeau de l'Ouganda
- 1 drapeau du Swaziland
- 1 drapeau du Burundi
- 1 drapeau du Kenya.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma franche collaboration.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Le No. 101



C.P.I.b:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

Reçu
08/01/86